

CERTIFICAT D'ACCEPTATION PREALABLE DES DECHETS – DECHETS D'ACTIVITE ECONOMIQUE SPECIFIQUES

Aucun déchet ne pourra être accepté sur le site de l'ISDND de Gadji sans Fiche d'Information Préalable ou Certification d'Acceptation Préalable en cours de validité.

1 IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR / DETENTEUR	
Nom ou raison sociale :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tel :	E-mail :
N° de RIDET :	Code client :
Nom du responsable :	Fonction :
Tel :	E-mail :
Activité exercée :	
L'activité est-elle une Installation Classée pour l'Environnement ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
2 TRANSPORTEUR / COLLECTEUR DIFFERENT DU PRODUCTEUR / DETENTEUR ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Un Protocole de sécurité doit être établi avec l'entreprise de transport avant tout apport	
Nom ou raison sociale :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tel :	E-mail :
N° de RIDET :	Code client :
Nom du responsable :	Fonction :
Tel :	E-mail :
3 IDENTIFICATION DES DECHETS	
DECHETS SOUMIS A CERTIFICAT D'ACCEPTATION PREALABLE - DIS	
Désignation	
Entreprise / Bâtiment sinistré :	
Activité exercée :	
Adresse de l'entreprise / bâtiment sinistré :	
Code postal :	Ville :
Assureur :	N° de police d'assurance :
Coordonnées assureur :	Date déclaration sinistre :
Produits, équipements, matériels utilisés et stockés dans l'entreprise / Bâtiment sinistré (détaillez le type de matériel, les produits chimiques, les équipements électroniques (...) utilisés et/ou stockés) :	
Composition du déchets (détaillez les différents composés et les caractéristiques, dimensions...):	
Conditionnement du déchet (détaillez les dimensions, type d'emballage...)	
État physique :	<input type="checkbox"/> Solide <input type="checkbox"/> Pulvérulent <input type="checkbox"/> Pâteux <input type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/> Boue
Odeur :	<input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Forte
Tonnage estimé :	Fréquence d'apport :

4 CONDITIONS D'ACCEPTATION DES DECHETS

Seuls les déchets non dangereux sont acceptés sur les sites de la CSP (cf 7.0 INFO-Liste des déchets acceptés). Tout déchet non conforme sera refusé à l'entrée du site.

Il est interdit de procéder à une dilution ou à un mélange des déchets dans le seul but de satisfaire aux critères d'admission des déchets.

Conditions particulières d'acceptation des déchets :

- Les déchets ne doivent pas dépasser les dimensions suivantes : largeur 0,5m – longueur 2 m – diamètre 30 cm ;
- Les déchets pulvérulents sont acceptés uniquement sur l'ISDND de Gadji et doivent être conditionnés dans des contenants hermétiques fermés de moins de 50 l ;
- Les déchets carnés sont acceptés uniquement sur l'ISDND de Gadji et doivent être conditionnés dans des contenants hermétiques fermés de moins de 50 l ;
- Les déchets doivent être entièrement refroidis avant tout apport.

Déchets refusés :

- Les déchets dangereux y compris les contenants vides (ex : résine, colle, peinture, aérosol, huiles minérale, produit phytosanitaire, déchets d'activité de soins, bouteille de gaz, déchets d'isolation ou d'étanchéité à base de goudron ou contenant du goudron...) ;
- Les déchets d'un diamètre supérieur à 30 cm (ex : touret, câble, cordage, souche, tronc d'arbre...) ;
- Les déchets pâteux, liquides, boues dont la siccité est inférieure à 30% ;
- Les pneus, roues, tapis de convoyeur ;
- Les déchets radioactifs.

5 RESPONSABILITES DU PRODUCTEUR / DETENTEUR

Le producteur / détenteur du déchet :

- Certifie l'exactitude des renseignements fournis dans le certificat d'acceptation préalable ;
- Certifie l'exactitude des résultats d'analyses transmis ;
- S'engage à fournir toute information nécessaire quant à l'identification du déchet et à livrer un produit conforme aux spécifications de ce certificat ;
- S'engage à ne pas avoir mélangé ou dilué des déchets afin de satisfaire aux critères d'admission ;
- S'engage à porter à la connaissance des partenaires du circuit d'élimination tout changement qui interviendrait sur le déchet modifiant les indications stipulées sur cette fiche ;
- S'engage à déclarer tout nouveau déchet en complétant une nouvelle Fiche d'Information Préalable sur la nature des déchets ;
- S'assure que le transport du déchet est effectué suivant la réglementation et les conditions de sécurité en vigueur (assurances, habilitations, signalisation, bâchage, signature du protocole de sécurité, poids de chargement...) ;
- Certifie avoir pris connaissance de la Liste des déchets acceptés et refusés et des conditions d'acceptations, et s'engage à les respecter.

En cas de non-conformité du déchet, des pénalités pourront être appliquées au client.

Signature du producteur / détenteur :

Date : _____

Nom et prénom : _____ Fonction : _____

Signature et cachet de de l'entreprise : _____

6 DECISION CSP (Cadre réservé à la CSP)

Acceptation

Refus

Conditions d'acceptation : _____ Motifs du refus : _____

Durée de validité du : _____ Au : _____

Nom et Prénom : _____ Fonction : _____

Signature et cachet de la CSP : _____